

CAP AEPE ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE EN UN AN

Certificateur :
MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Code RNCP : 38565
Date d'échéance de
L'enregistrement : 31-12-2028

PROGRAMME

Cette formation est dispensée dans le cadre de formation en présentiel.

1/ MODALITES DE FORMATION

Public : Avoir 18 ans ou plus

Prérequis : Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral. Titulaire d'un diplôme minimum de niveau 3 (CAP) ou expériences professionnelles.

Niveau minimum exigé : Niveau 3^{ème} avec un projet professionnel bien établi dans le domaine

Modalité d'inscription : Test écrit, Entretien de motivation

Objectifs opérationnels :

Accompagner le développement du jeune enfant

Exercer son activité en accueil collectif

Exercer son activité en accueil individuel

Durée : Cours complet : 72 jours, soit 504 heures

Effectif : 15 stagiaires maximum

Les financements : OPCO, CPF, Auto-financement

Modalités et délais d'accès : L'accès à nos formations intra-entreprise est réservé aux professionnels. Il peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié.

L'accès à nos formations interentreprises est ouvert aux professionnels ainsi qu'aux particuliers. Il peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié ou directement par le particulier.

- Pour chaque demande de formation, notre service réalise dans la mesure du possible un entretien téléphonique afin d'établir une formation personnalisée qui prend en compte les attentes, les préférences et les contraintes du prospect. Une politique de prévention de la violence dans leur(s) établissement(s) peut-être également proposée. Lors de cet entretien, les modalités de déroulement et de sanction de la formation, le ou les objectifs, les connaissances et les compétences acquises, les sources de financement, etc..., sont précisés.
- Une proposition commerciale est transmise, un programme adapté ainsi qu'une fiche client, qui permet de faciliter les échanges administratifs.
- A réception du devis signé l'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges avec notre service formation et le commanditaire.

Le délai d'accès aux formations, tient compte de ces différentes formalités afin d'être accessible dans un temps minimum d'un mois avant le début de l'action.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

- Nous veillons au respect des conditions d'accueil des personnes en situation de handicap.
- Pour les apprenants qui auraient des besoins en compensation spécifiques pour suivre la formation avec le plus d'efficacité possible, il est possible de prendre contact avec notre référent handicap : Mme Karine PEREZ – 04 91 94 20 51 – adm.sevenlife@gmail.com

2/ MOYENS PEDAGOGIQUES - MODALITES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Encadrement pédagogique : L'encadrement pédagogique est assuré par le Responsable pédagogique de la formation.

Intervenant : La formation est dispensée par des formateurs spécialistes des thématiques du référentiel CAP AEPE et de l'enseignement aux adultes.

Méthodes pédagogiques : Méthodologie basée sur l'alternance d'apports théoriques et d'ateliers pratiques, de mises en situation.

Moyens humains : une coordinatrice pédagogique en charge de l'accompagnement de l'apprenant, des formateurs, du tuteur en entreprise, une équipe de formateurs spécialisés dans le domaine de la petite enfance, un référent handicap.

Moyens techniques : Centre de formation équipé de salles de cours pour les formations théoriques équipées de vidéo projecteurs, d'une salle informatique, de 2 plateaux techniques : un conçu pour les techniques professionnelles petite enfance et l'autre conçu pour l'hygiène des locaux et les ateliers culinaires.

Supports pédagogiques : Les supports conçus par les formateurs en charge des actions, sont remis au stagiaire. Selon les besoins spécifiques des stagiaires, remise de documentations complémentaires.

Périodes de réalisation en entreprise et en centre : A partir du 18 septembre 2024 jusqu'au 19 juin 2025, 2 jours de formation par semaine au Centre de et 3 jours par semaine en entreprise. Le calendrier prévisionnel de l'alternance sera transmis en annexe de la convention de formation.

3/ CONTENU

Chaque bloc est indépendant des autres. Cela signifie qu'il est possible de valider un bloc sans avoir validé les autres. Une fois un bloc validé, il est acquis définitivement, même si l'intégralité du diplôme n'est pas obtenue :

EP1 Accompagner le développement du jeune enfant

T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation Professionnels à prendre en compte

T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée

RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donnée

RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant

RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages RC4 -

Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

EP 2 Exercer son activité en accueil collectif

T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

RS 1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant

RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

EP 3 Exercer son activité en accueil individuel

T5 - Organiser son action

RS3 - Négocier le cadre de l'accueil

RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant

RS5 – Elaborer des repas

Enseignement général

UG1 Français - Histoire- Géo – EMC

UG2 Mathématiques et Physique et Chimie

UG3 Education Physique et Sportive

UG4 Prévention Santé Environnement

EF Langue Vivante (Facultatif)

4/ SUIVI EVALUATION ET VALIDATION

Suivi pédagogique :

- Suivi des objectifs et des progressions pédagogiques en continu
- Individualisation du parcours en fonction des progressions
- Bulletin semestriel
- Entretien mi-parcours

Évaluation pédagogique :

- Évaluation initiale : questionnaire ou mise en situation pour évaluer les acquis et lacunes de chaque stagiaire
- Évaluation continue de la progression (au cours des exercices et mises en situations) : contrôle de l'acquisition des notions étudiées et de la capacité à les mettre en application, identification des axes de progression
- Evaluation sommative. Examens CAP AEPE blancs en cours d'année.
- Rencontres équipe pédagogique - apprenti et employeur (tuteur).

Évaluation de satisfaction : Évaluation de la satisfaction en fin de formation par un questionnaire qualité

Validation de la formation : Présentation en candidat libre à l'examen de l'Education Nationale CAP AEPE

5/ TYPES D'EMPLOIS ET EQUIVALENCES

- Après l'obtention du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE), les titulaires peuvent accéder à plusieurs types d'emplois dans le domaine de la petite enfance. Voici quelques exemples d'emplois accessibles :

- Assistant(e) Maternel(le) :
- Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) :
- Animateur(trice) Petite Enfance :
- Auxiliaire de Crèche / Agent de Crèche :
- Assistant(e) d'accueil petite enfance :
- Employé(e) au sein d'une micro-crèche ou d'une crèche parentale

- Après l'obtention du CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE), plusieurs options de poursuite d'études sont possibles pour approfondir ses compétences et élargir ses perspectives professionnelles. Voici quelques-unes des principales voies :

- Bac Pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP) :
- Bac Pro Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT) :
- Mention Complémentaire Aide à Domicile (MCAD) :
- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) :
- Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants (DEEJE) :
- Concours ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) :
- Autres Diplômes ou Formations du secteur social ou médico-social :
- Les titulaires du CAP AEPE peuvent également envisager des formations dans le secteur social ou médico-social, comme le diplôme d'État de moniteur-éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale, ou de médiateur familial.

Débouchés

Le titulaire du CAP AEPE peut exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;
- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne) »

Quelle suite d'études ?

- Baccalauréat professionnel
- Accompagnements, soins et services à la personnes (ASSP)
- Agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM)
- Auxiliaire de puériculture